

Mairie de LES GRANGETTES

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 21 Mai 2019

Membres présents : 11

Membre excusé : 0

Membre absent : 0

- Ordre du jour :
- PLU – Approbation PLU modificatif
 - Avenant bail location M et Mme Vicerial
 - Dossier Valeurs locatives
 - Eau - Subvention dossier recherche de fuites
 - Abattement Taxe Habitation
 - Déclaration d'intention d'aliéner
 - Affaires diverses

1. PLU – Approbation PLU modificatif

Suite à la consultation du dossier de modification du PLU, il y a lieu de valider la modification n°1 du document d'urbanisme.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification telle que présentée.

2. Avenant bail location M et Mme Vicerial

M et Mme Vicérial de Port Titi demande à louer 2 m² supplémentaires. Accord du Conseil pour modifier le bail initial et maintenir les mêmes conditions de location (prix et durée).

3. Dossier Valeurs locatives

La Commission Communale des Impôts Directs a souhaité modifier les coefficients d'entretien d'un certain nombre d'habitations de la commune mais les services fiscaux ont refusé de modifier ces coefficients.

A ce jour, dans le cadre du souhait de baisser les valeurs locatives de la commune, celle-ci a plusieurs possibilités : soit elle n'engage pas d'autres démarches ; soit elle fait appel à un avocat pour aider la commune et les administrés à saisir individuellement les services fiscaux ; soit la commune saisit la commission départementale des impôts directs et de la taxe sur le chiffre d'affaires (CDIDTCA).

Le Conseil municipal décide de saisir à nouveau la CDIDTCA assisté d'un avocat.

Un courrier d'information sera transmis aux propriétaires de la commune et une réunion publique sera organisée avant de décider de la suite à donner.

4. Eau – subvention dossier recherche de fuites

La société Naldéo propose un travail de recherche de fuites sur le réseau d'eau communal et un diagnostic pour un montant de 10 750 € HT.

Le Conseil municipal accepte de déposer un dossier de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

5. Abattement Taxe Habitation

Demande pour mettre en place un abattement de taxe d'habitation pour les personnes handicapées ou invalides. Accord du Conseil qui fixe le taux d'abattement à 20 %.

6. Déclaration d'intention d'aliéner

Vente de la maison de Abdurahmi Ginél aux Chénées à Marguier Eloïse : la commune ne préempte pas.

7. Affaires diverses

- L'exploitation agricole du Gaec Bouhelier évolue du fait de la construction du bâtiment agricole et augmente son cheptel. Au-delà de 50 vaches laitières, une demande de dérogation est nécessaire par le Gaec pour maintenir une activité au centre du village, à moins de 25 mètres des habitations. Accord du conseil pour cette dérogation.
- Devis élargissement de la route de Malpas (9 998.50 € HT) : La commune ne donne pas suite pour l'instant.
- Aménagement Route Départementale : des devis sont en attente. Monsieur Ciresa a été contacté pour établir un plan et un chiffrage des travaux de sécurisation.
- Eclairage public : le SYDED a établi un diagnostic des consommations d'électricité de la commune. A voir pour modifier l'intensité des points lumineux.
- Journée sans voiture du 16 juin 2019. Tous les bénévoles sont les bienvenus.
- SDIS : décision de poser un bateau de secours sur le lac à Port Titi.
- Plateaux surélevés : l'entreprise doit intervenir entre le 5 et le 14 juin 2019. La route départementale sera fermée 1 journée.
- Devis portail Eglise (société Moureaux de Mouthe) : 3 510 € HT. Accord du conseil
- Devis entretien des parkings de la plage : à voir pour prise en charge par le Syndicat mixte des 2 lacs.
- Demande de l'Association des maires du Doubs pour une subvention à la fondation du Patrimoine pour la cathédrale Notre Dame : Refus du Conseil.
- Repas de la fête des mères le 24 mai 2019 au restaurant Pause déjeuner : 28 personnes inscrites.
- Fleurissement du village le 4 juin 2019 à 16 h 30. Tous les bénévoles sont les bienvenus pour aider aux plantations.
- Elections européennes du 26 mai 2019 : le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

La séance est levée à 22 h 20
Les Grangettes, le 23 mai 2019.

Le Maire,

